



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2588

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2588 modifiant le règlement numéro 457 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout, afin d'apporter certaines précisions relativement aux termes sur les systèmes d'arrosage, les contraventions, pénalité et recours.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 14 septembre 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate
